

**Secrétariat général de la Communauté du Pacifique**

**3<sup>e</sup> CONFERENCE DES DIRECTEURS  
DES PÊCHES DE LA CPS**  
*(18–23 Août 2003, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)*

**Document d'information 4**

Original: Anglais

**Programme pêche côtière  
Plan stratégique 2003-2005**

**Secrétariat général de la Communauté du Pacifique**



## TABLE DES MATIERES

	<b>Page</b>
<b>1. Présentation du programme Pêche côtière et de son plan stratégique</b>	<b>3</b>
<b>2. Le contexte océanien et les défis lancés à la région</b>	<b>4</b>
<b>3. L'action de la CPS</b>	<b>6</b>
<b>4. Priorités</b>	<b>7</b>
<b>5. Mandat du programme Pêche côtière</b>	<b>8</b>
<b>6. Mission, but et objectifs</b>	<b>8</b>
<b>7. Résultats escomptés, activités à mener et indicateurs de résultats par objectif</b>	<b>9</b>
Objectif 1 : Élaborer un cadre régional destiné à aider les gouvernements océaniens et les entreprises du secteur privé à établir une politique de planification, de recherche et de développement de l'aquaculture, durable sur les plans social et écologique	9
Objectif 2 : Favoriser la création d'entreprises de pêche océaniques viables sur les plans écologique et économique	11
Objectif 3 : Aider les services des pêches des États et territoires insulaires océaniques et les communautés côtières à adopter des régimes de gestion des ressources récifales et lagunaires viables sur les plans écologique et socioéconomique	13
Objectif 4 : Permettre aux pays d'avoir un personnel compétent et doté des qualifications techniques nécessaires pour être à même de gérer la filière pêches et d'en tirer des avantages économiques durables	15
Objectif 5 : Diffuser des informations scientifiques rigoureuses sur l'état, le niveau d'exploitation et les perspectives des ressources halieutiques de sorte que les Océaniens puissent gérer dans la durée les ressources côtières vivantes	17
Objectif 6 : Donner aux États et territoires membres un accès facile à un réseau d'informations pertinentes et simples sur les ressources aquatiques vivantes	19
<b>8. Suivi et évaluation</b>	<b>20</b>
<b>9. Partenariats et ressources</b>	<b>21</b>
<b>10. Cadre logique</b>	<b>22</b>

## SIGLES ET ACRONYMES

ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique partenaires de l'Union européenne dans le développement
CORP	Conseil des organisations régionales du Pacifique
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
CRGA	Comité des représentants des gouvernements et administrations
DCP	Dispositif de concentration du poisson
ETIO	États et territoires insulaires océaniques
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFA	Agence des pêches du Forum
FSP	Fondation du Pacifique Sud
ICLARM	Centre international pour l'aménagement des ressources bioaquatiques (ICLARM- <i>The World Fish Center</i> )
IMA	Alliance internationale pour la vie sous-marine
IRD	Institut de recherche pour le développement
PAM	Programme Affaires maritimes
PPC	Programme Pêche côtière de la CPS
PPH	Programme Pêche hauturière de la CPS
PROE	Programme régional océanique de l'environnement
SOPAC	Commission océanique de recherches géoscientifiques appliquées
UNICPO	Processus consultatif officiel ouvert à tous des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer
USP	Université du Pacifique Sud
WRI	<i>World Resources Institute</i> (Institut des ressources mondiales)

## 1. PRESENTATION DU PROGRAMME PECHE COTIERE ET DE SON PLAN STRATEGIQUE

Le présent plan stratégique fixe l'orientation du programme Pêche côtière (PPC) pour la période triennale de 2003 à 2005. En collaboration avec les États et territoires insulaires océaniques (ETIO), et par leur intermédiaire, le programme Pêche côtière s'emploie à aider les Océaniens à évaluer, surveiller, mettre en valeur, préserver et gérer leurs ressources halieutiques nationales (celles de l'État côtier), en particulier dans le cadre de la pêche artisanale, et à développer l'aquaculture.

Le programme Pêche côtière, basé à Nouméa, est l'un des départements de la division Ressources marines du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS). Il contribue à la réalisation de la mission de la division, qui est de traduire dans les faits la vision énoncée dans la Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique : *"Un océan propre, qui pourvoit à la subsistance des communautés insulaires du Pacifique et qui leur permet de réaliser leurs aspirations"*. Cette vision est partagée par toutes les organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) qui œuvrent à la réalisation des objectifs liés à l'océan dans la région.

Les objectifs du programme Pêche côtière relèvent d'un domaine défini non seulement par les priorités et les besoins des gouvernements et administrations des États et territoires membres de l'organisation, mais également par le champ d'action d'autres organisations membres du CORP et d'autres départements et sections de la CPS qui s'occupent de questions ayant trait à la mer. À l'échelon intergouvernemental régional :

- l'Agence des pêches du Forum est chargée de la réalisation d'objectifs liés à la gestion de la pêche des espèces migratrices (principalement le thon) et elle apporte son concours aux États membres dans la conduite de négociations internationales sur la pêche et l'établissement de politiques nationales sur la pêche thonière;
- la section Développement de la pêche du programme Pêche côtière est chargée de la réalisation des objectifs qui visent directement à promouvoir le rôle économique des Océaniens dans le secteur de la pêche thonière, à l'échelle régionale (voir le Plan stratégique du programme Pêche côtière);
- le programme Affaires maritimes de la CPS est chargé de la réalisation des objectifs ayant particulièrement trait aux gens de mer, y compris les marins-pêcheurs, et à la navigation maritime;
- la Commission océanique de recherches géoscientifiques appliquées est chargée de la réalisation d'objectifs liés à l'océanographie et aux minéraux marins et s'intéresse généralement à l'environnement océanique et côtier autre que biologique;
- l'Université du Pacifique Sud tend à réaliser les objectifs liés à l'enseignement supérieur des sciences de la mer, à la recherche océanographique universitaire et, dans les disciplines où elle dispose d'experts, à la conduite de missions de conseil auprès d'autres organisations pour les aider à atteindre leurs objectifs;
- le Programme régional océanique de l'environnement s'occupe, lui, des objectifs liés à la gestion et à la protection de l'environnement océanique et côtier.

Toutes ces organisations font partie du groupe de travail du CORP chargé du secteur marin, au sein duquel des ONG siègent en qualité d'observatrices, le cas échéant.

Depuis qu'il a commencé à mener des activités de développement halieutique et maritime dans la région au sein de la Commission du Pacifique Sud, en 1952, le programme Pêche côtière a donc réduit son champ d'action; à l'heure actuelle, il se consacre exclusivement aux pêcheries des États côtiers. Bien que centrés sur les aspects côtiers et les questions d'intérêt national, ses objectifs portent sur un large éventail de domaines et de disciplines, qui vont de la recherche appliquée en matière de pêche côtière (sur les plans biologique et écologique et social) à la gestion et la cogestion de la pêche côtière, en passant par la promotion du développement durable de la pêche et l'élevage de poissons et d'invertébrés dans les pays insulaires du Pacifique. Le PPC aide aussi les États et territoires insulaires océaniques à accroître les compétences de leurs ressources humaines et à développer leurs moyens d'information en matière halieutique, et il leur apporte un soutien direct lorsque ces capacités leur font défaut.

Le programme Pêche côtière n'est pas tenu de conformer son action à quelque convention ou accord international ou régional particulier. Les instruments juridiques internationaux actuellement en vigueur dans le secteur halieutique ne concernent que la gestion des stocks de poissons grands migrateurs, la protection de l'environnement marin et la gestion des pêcheries industrielles. Son mandat dérive des priorités des États et territoires insulaires océaniques qui font l'objet d'une réévaluation constante par la CPS et d'autres instances, ainsi qu'à l'occasion de bilans ponctuels et spécifiques.

Le présent plan stratégique du programme Pêche côtière regroupe les plans stratégiques précédents du programme et des sections sous la forme et la structure établies pour l'ensemble des départements et programmes et sections de la CPS, en les axant sur l'obtention de résultats précis. À ce titre, il constitue un "flash" de l'état actuel des buts et objectifs évolutifs du programme, assortis des repères ressortant des concertations avec les États et territoires membres et des évaluations, en particulier à l'occasion de la Conférence des directeurs des pêches. Au début de 2003, le PPC fera l'objet d'une évaluation dont les résultats seront débattus par les participants à cette conférence, au cours du deuxième trimestre de cette même année. Le présent plan stratégique est un document "dynamique" dont certains détails pourraient être modifiés au fil de sa mise en œuvre et dans les plans ultérieurs.

## **2. LE CONTEXTE OCEANIQUE ET LES DEFIS LANCES A LA REGION**

L'océan, et la relation continue que les insulaires entretiennent avec lui, constituent l'un des principaux traits qui caractérisent la vie des populations océaniques. De ce fait, bien connaître l'océan et ses ressources, fonder la sécurité alimentaire et la croissance économique sur les ressources marines et instituer des systèmes de gestion des pêches durables sont des priorités pour les gouvernements et administrations des États et territoires océaniques. Cela, ainsi que la portée internationale de nombreuses questions relatives à la gestion des pêches et des ressources naturelles, expliquent la dimension relativement grande des programmes menés dans la région dans le domaine des pêches et le rôle de soutien régional relativement puissant qu'ils jouent. Malgré les problèmes spécifiques qui se posent, on peut dire que les pêcheries océaniques se portent mieux que celles de n'importe quelle autre région. La ressource thonière océanique constitue l'une des dernières ressources importantes du monde à ne pas être encore pleinement exploitée ou surexploitée. En dépit de certains problèmes indéniables qui se posent à proximité des zones de concentration urbaine ou en ce qui concerne certaines espèces destinées à l'exportation, les pêcheries récifales n'ont pas créé ces zones de dévastation que l'on trouve dans d'autres régions récifales tropicales. Si la CPS peut en partie se prévaloir de cette situation, les Océaniques ont, de tout temps, pratiqué une gestion traditionnelle de leurs ressources récifales et lagonaires qui a empêché la plupart des dégâts qu'ont subis les ressources côtières (bien que l'effet de contagion des constructions urbaines commence à faire des ravages et échappe à l'autorité traditionnelle). Leur relatif isolement a aussi, dans une certaine mesure, protégé ces ressources d'une exploitation réclamée pour l'approvisionnement des marchés extérieurs.

Dans la région, l'autosatisfaction n'est pas de mise (en réalité, cette évaluation globalement favorable de l'état relativement sain de la plupart des pêcheries n'est pas perçue par l'ensemble des États et territoires) mais le Pacifique reste une région où, sans devoir recourir préalablement à la réhabilitation, il y a encore lieu de renforcer les mesures qui permettront d'assurer la durabilité des ressources halieutiques. Cela ne signifie pas qu'il faut relâcher les efforts. Les garde-fous traditionnels sont rapidement bousculés par les exigences du développement et, bien que la région soit réputée petite sur le plan démographique, elle est immense sur le plan géographique. Cette région abrite 50 pour cent des récifs de coraux durs du monde et sa zone économique exclusive couvre 10 pour cent de la surface totale des océans de la planète. Un autre problème commence à se poser : la nécessité de plus en plus pressante pour les États et territoires insulaires océaniques de satisfaire aux obligations auxquelles ils ont souscrit au niveau international : communication d'informations et établissement d'inventaires, respect des normes internationales en matière de commerce et de gestion des ressources. C'est un problème que tentent de résoudre le programme Pêche côtière et d'autres institutions qui collaborent par le biais du CORP en apportant chacune leur contribution dans leur propre domaine de spécialisation.

Dans ce vaste champ d'action, les plus grands défis lancés à la région, dans le domaine de compétence du programme Pêche côtière, sont les suivants :

- aider les Océaniques à réduire les effets du déséquilibre inévitable entre la pêche vivrière et la pêche commerciale et parer au déclin concomitant de la sécurité alimentaire des populations rurales dont l'alimentation repose sur les protéines d'origine marine;
- remédier à l'extrême rareté d'informations précises à la disposition des planificateurs et des directeurs des services des pêches océaniques concernant l'état et la résistance des ressources récifales et des écosystèmes qui les abritent;
- répondre aux besoins d'assistance des autorités océaniques qui souhaitent canaliser leurs investissements croissants dans l'aquaculture vers des filières viables sur les plans économique et social;
- aider les Océaniques à tirer de plus grands bénéfices directs et durables des ressources nationales en thonidés, en créant des entreprises de pêche artisanale respectueuses de l'environnement dans les États côtiers (en étroite collaboration avec l'Agence des pêches du Forum, qui œuvre au développement économique de la pêche thonière à grande échelle, et avec le programme Pêche hauturière de la CPS, qui mène des recherches scientifiques sur la pêche thonière et les écosystèmes).

Sur cette grille de difficultés "orientées verticalement", courent "en transversale" les difficultés que connaissent tous les pays en développement pour constituer et retenir un corps de spécialistes et gérer des systèmes de communication des informations halieutiques.

### 3. L'ACTION DE LA CPS

La CPS reconnaît le rôle essentiel de la pêche dans la vie de la région et s'emploie à aider les États et territoires insulaires océaniques à créer et à entretenir des entreprises de pêche et des fermes aquacoles productives et durables tant sur le plan commercial que vivrier. En 1952, elle a tenu sa première conférence des pêches afin de déterminer les principaux défis lancés à la région dans ce domaine et, depuis lors, elle réunit les États et territoires membres, tous les ans ou tous les deux ans. Les résultats de la mise en place d'une capacité régionale de soutien à la pêche à la CPS, au début des années 50, n'ont jamais été pleinement évalués rétrospectivement sur ce long espace de temps qui a conduit jusqu'à aujourd'hui, tâche que la division espère accomplir durant la mise en œuvre de ce plan stratégique. Ce qui est certain, c'est que les programmes des pêches de la CPS ont joué un rôle fondamental dans la fourniture d'informations et la justification de la création de services des pêches locaux dans les pays qui constituent aujourd'hui la quasi-totalité des États et territoires membres de l'organisation. Il a été directement à l'origine de la création de plusieurs pêcheries d'un grand intérêt économique (en particulier la pêche de crevettes en Papouasie-Nouvelle-Guinée, plusieurs pêcheries de vivaneaux, des entreprises de pêche de thon à la palangre et des pêcheries de trocas), et il a lui-même lancé plusieurs autres activités régionales, en organisant notamment les premiers débats au niveau régional dans le cadre de l'établissement des conventions internationales sur le droit de la mer qui ont débouché sur la création de l'Agence des pêches du Forum.

La Conférence des directeurs des pêches de la CPS (autrefois dénommée Conférence des pêches puis Conférence technique régionale sur les pêches) continue de rassembler des spécialistes des services des pêches océaniques afin d'attirer l'attention, non seulement de la CPS mais également d'autres organisations internationales et régionales, intergouvernementales et non gouvernementales, sur les problèmes prioritaires de la région. Le programme Pêche côtière reste, quant à lui, à la fois le foyer régional et l'instigateur du développement local de l'aquaculture et de multiples initiatives en faveur du développement et de la gestion des pêches.

L'effectif du programme Pêche côtière n'a jamais été aussi important qu'à l'heure actuelle, ce qui s'explique principalement par la création d'une section Aquaculture et par la récente orientation prise par le programme pour acquérir des connaissances plus rigoureuses sur l'état et les limites des ressources récifales. Bien que, à partir d'une tâche initiale, le programme ait eu un développement tentaculaire dans de nombreux domaines qu'il traitait auparavant et qu'il ait transféré aux pays de nombreuses activités qu'il menait au niveau régional, les obstacles au développement et à la gestion durables des pêches au lieu de s'aplanir n'ont fait que croître au fil des ans. Tandis que les ressources naturelles ne sont pas extensibles, les populations humaines augmentent et s'urbanisent, et des interactions et des problèmes imprévus surgissent. Il est toujours nécessaire de disposer d'un mécanisme permettant aux membres de s'informer mutuellement de leur expérience et des connaissances qu'ils ont acquises et de bénéficier du soutien de divers spécialistes qu'ils n'auraient, pour la plupart, pas les moyens d'employer chez eux vu leur niveau de développement actuel, mais il reste aussi des responsabilités qui débordent les frontières et qui doivent être assumées collectivement. Bien que moins nombreux dans le cas de la pêche côtière que dans celui de l'exploitation d'espèces de poissons grands migrateurs, il reste des domaines où les pays de la région doivent œuvrer ensemble, en tant que groupe spécifique, au sein de la communauté internationale. Ce sont en effet des domaines où les États et territoires insulaires océaniques peuvent indiquer au reste du monde une voie de développement durable, en particulier en ce qui concerne les mécanismes de gestion halieutique.

#### 4. PRIORITES

La priorité absolue des attributions assignées au programme Pêche côtière est d'*optimiser la valeur de la pêche artisanale et des ressources aquatiques exploitées dans les eaux des îles du Pacifique.* Les gouvernements des petits pays insulaires en développement sont souvent contraints par leurs électeurs d'adopter une approche tactique du développement afin de "donner un coup de fouet" à leur économie et d'employer les capitaux investis à bon escient, et l'impératif qui ressort généralement aussi bien des bilans de la situation des pêches faites à l'échelle de la région que des sondages effectués auprès des pays membres est la nécessité d'apporter une assistance directe au développement du secteur halieutique. Or, les organisations intergouvernementales régionales ne sont pas les mieux placées pour répondre rapidement aux besoins de développement des entreprises locales. Aussi, les organes directeurs de la CPS ont-ils invité celle-ci à prêter son aide en donnant corps sous la forme d'une stratégie applicable à long terme à cette priorité : diffuser l'information, dispenser des conseils et une assistance concernant les ressources et les mécanismes aptes à promouvoir l'expansion du secteur halieutique de façon durable sur les plans social, écologique et économique, au profit des générations futures.

Sous cette priorité générale, qui porte sur l'ensemble du secteur des pêches, ce programme pluridisciplinaire comprend des objectifs particuliers correspondant à chacune des gageures énoncées plus haut, à savoir :

- faire en sorte que les entreprises océaniques retirent un plus grand bénéfice commercial des prises de thonidés débarquées dans la région (à l'heure actuelle, elles sont dans une grande majorité le fait de pays étrangers pratiquant la pêche hauturière)<sup>1</sup>;
- créer un réseau régional efficace qui aide les experts nationaux de la filière aquacole à tirer mutuellement parti de leurs expériences et compétences;
- aider les pouvoirs publics à mettre en place des systèmes de cogestion des ressources récifales, qui tiennent compte du rôle de gardiennes des ressources qu'assument les communautés côtières, en fonction de leur tradition insulaire et de leur culture;
- établir des rapports sur l'état et les perspectives de développement durable des ressources récifales à l'intention des planificateurs océaniques;
- faire en sorte que "l'offre" de services de formation et d'information halieutiques par des prestataires existants corresponde à la "demande" du secteur halieutique océanique, et essayer de déterminer et de combler les lacunes lorsqu'il n'existe pas de prestataire local de services essentiels de formation et d'information ou que ces services ne sont pas rentables.

---

<sup>1</sup> Les actions concrètes que mène la CPS pour encourager les entreprises artisanales de pêche thonière viennent compléter le travail "macroéconomique" de la FFA qui vise à créer des conditions favorables et à inciter les pays à élaborer des plans de développement national de la pêche thonière.



## 5. MANDAT DU PROGRAMME PECHE COTIERE

Les organes directeurs de la CPS—la Conférence de la Communauté du Pacifique et le Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA)—définissent le mandat du programme Pêche côtière et approuvent ses grandes orientations. Celles-ci découlent en premier lieu de consultations des services des pêches et des administrations chargées de la gestion des ressources marines dans les États et territoires membres de la Communauté du Pacifique, principalement à l'occasion de la Conférence des directeurs des pêches mais aussi de conférences sectorielles réunissant des représentants des pays membres<sup>2</sup>, de missions des agents du PPC dans les pays; elles peuvent également s'inspirer des délibérations menées à d'autres tribunes où les priorités des États membres dans le domaine halieutique sont évoquées.<sup>3</sup> Bien que les différents projets et sections du PPC fassent à tour de rôle l'objet d'une évaluation ainsi qu'il est prévu dans le descriptif du projet, l'ensemble du domaine d'intervention du PPC fera l'objet, au début de 2003, d'une évaluation par un cabinet indépendant, dont les conclusions seront débattues au cours de la troisième Conférence des directeurs des pêches. Ceux-ci émettront aussi leur avis lors du Forum régional de la mer, qui se tiendra au milieu de 2003, et préconiseront d'éventuelles modifications à apporter au présent plan stratégique lors de la trente-troisième session du CRGA.

## 6. MISSION, BUT ET OBJECTIFS

En contribuant à la réalisation de la vision, partagée par la région, *d'un océan propre, qui pourvoit à la subsistance des communautés insulaires du Pacifique et qui leur permet de réaliser leurs aspirations*, le programme Pêche côtière de la CPS a pour mission *d'optimiser la valeur sociale et économique de la pêche artisanale à long terme et des ressources aquatiques exploitées dans les eaux des îles du Pacifique*.

Entité de recherche, de soutien et de conseil à l'échelle régionale, le programme Pêche côtière ne peut pas, de toute évidence, atteindre seul ce but. Il aide les gouvernements et administrations membres de la Communauté du Pacifique à mener des actions appropriées qu'ils ont planifiées dans l'exercice de leurs droits souverains. Le programme régional continuera néanmoins à constituer le canal par lequel tous tendront vers ce but défini d'un commun accord.

Pour aider les membres de la Communauté du Pacifique à atteindre ce but, le programme Pêche côtière se concentrera sur les six objectifs suivants pendant la période de 2003 à 2005.

- **Aquaculture** : élaborer un cadre régional destiné à aider les gouvernements océaniques et les entreprises du secteur privé à établir une politique de planification, de recherche et de développement de l'aquaculture, durable sur les plans social et écologique.

---

<sup>2</sup> Ainsi, en 2002, des représentants de pays membres se sont réunis pour débattre du programme de travail de la section Aquaculture, fixer les orientations du travail, au niveau régional, concernant l'évaluation et la gestion du commerce de poissons de récif vivants destinés à la restauration, définir les volets nationaux du travail de terrain de l'Observatoire des pêches récifales du PPC, etc.

<sup>3</sup> Notamment le Comité des pêches du Forum, le Comité des pêches de la FAO et le Processus consultatif officieux ouvert à tous des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer (UNICPO).

- **Développement de la pêche** : favoriser la création d'entreprises de pêche océaniques viables sur les plans écologique et économique.
- **Gestion des pêches côtières** : aider les services des pêches des États et territoires insulaires océaniques et les communautés côtières à adopter des régimes de gestion des ressources récifales et lagunaires viables sur les plans écologique et socioéconomique.
- **Formation halieutique** : permettre aux pays d'avoir un personnel compétent, doté des qualifications techniques nécessaires, pour être à même de gérer la filière pêche et d'en tirer des avantages économiques durables.
- **Observatoire des pêches récifales** : diffuser des informations scientifiques rigoureuses sur l'état, le niveau d'exploitation et les perspectives des ressources halieutiques de sorte que les Océaniques puissent gérer dans la durée les ressources côtières vivantes.
- **Information** : donner aux États et territoires membres un accès facile à un réseau d'informations pertinentes et simples sur les ressources aquatiques vivantes.

## **7. RESULTATS ESCOMPTEES, ACTIVITES A MENER ET INDICATEURS DE RESULTATS PAR OBJECTIF**

Le chapitre qui suit ne constitue pas un programme de travail détaillé, lequel est établi chaque année par les sections correspondant à chacun des objectifs cités ici. Il ne décrit donc pas toutes les activités à mener, mais il énumère succinctement des activités génériques ou essentielles et mentionne l'indicateur optimal à utiliser pour mesurer le degré de réussite général du travail accompli en regard de chaque objectif.

### **Objectif 1 : Élaborer un cadre régional destiné à aider les gouvernements océaniques et les entreprises du secteur privé à établir une politique de planification, de recherche et de développement de l'aquaculture, durable sur les plans social et écologique**

La section Aquaculture est la dernière née du programme Pêche côtière, créée à la suite d'une vaste étude des besoins et de la demande fréquemment exprimée par les États et territoires insulaires océaniques d'un soutien, au niveau régional, face aux pressions continues qu'exerce sur eux le secteur privé qui investit de plus en plus dans l'aquaculture dans la région. Au lieu de dispenser une assistance ponctuelle à des entreprises individuelles, comme l'ont fait de nombreux projets antérieurs de soutien à l'aquaculture qui se sont révélés éphémères pour la plupart, la section s'efforce d'adopter une approche stratégique du développement de l'aquaculture dans les États et territoires insulaires océaniques. Elle s'emploie en particulier à aider ces derniers à créer des conditions favorables à un investissement approprié et durable dans l'aquaculture et à élaborer des cadres de gestion sectoriels qui permettent d'anticiper et d'éviter les problèmes au lieu de devoir les résoudre une fois qu'ils sont là. L'aquaculture est encore une toute nouvelle activité dans la région. Jusqu'à présent, les difficultés de l'exportation et les conditions peu intéressantes des marchés locaux, dues à la grande abondance des produits de la mer dans la plupart des zones, rendaient cette filière peu rentable. Aujourd'hui, ces handicaps disparaissant, l'occasion se présente d'éviter les erreurs commises par certaines autres régions.

La section coopère avec d'autres institutions, en particulier l'ICLARM (recherche appliquée sur les systèmes piscicoles) et l'Université du Pacifique Sud (formation et enseignement aquacoles), dans le cadre du Projet régional en faveur de l'aquaculture lancé à l'initiative de la section.

**Résultat escompté 1.1 : Établissement et entretien d'un réseau régional de correspondants par le biais duquel ils pourront échanger des idées et des savoir-faire et faire part de leur expérience concernant des aspects de l'aquaculture en Océanie**

Les principales activités prévues à cet effet sont les suivantes :

- faire mieux connaître le correspondant CPS du Réseau régional de l'aquaculture pour favoriser l'établissement de liens et l'harmonisation des activités des États et territoires membres et d'autres institutions dans le domaine de l'aquaculture;
- mettre au point et tenir à jour un site portail sur Internet, permettant l'échange d'idées, de connaissances et de données d'expérience concernant des aspects de l'aquaculture en Océanie, et diffuser des informations appropriées sur les techniques et pratiques aquacoles, en publiant notamment un bulletin d'information sur l'aquaculture;
- organiser une conférence régionale, au moins une fois durant la période d'exécution du plan stratégique, réunissant les États et territoires membres et d'autres participants du réseau régional de l'aquaculture, afin qu'ils examinent et revoient les priorités et la détermination des espèces intéressantes et conviennent d'éventuelles modifications à apporter au plan d'action régional.

**Indicateur de résultat :**

- Le réseau régional de l'aquaculture de la CPS améliore sensiblement la communication et l'échange d'information au profit des services chargés de la planification, du développement et de la gestion de l'aquaculture, comme en témoignent l'évaluation de la section par des experts indépendants et le consensus des participants à la Conférence des directeurs des pêches.

**Résultat escompté 1.2 : Apporter un soutien régional aux pouvoirs publics océaniques et aux entreprises du secteur privé, le cas échéant, en vue de la mise en place d'une aquaculture durable sur les plans écologique et économique**

Les principales activités prévues à cet effet sont les suivantes :

- fournir conseils et assistance aux pouvoirs publics en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre de stratégies, politiques et plans concrets en matière d'aquaculture;
- fournir conseils et assistance aux pouvoirs publics et aux entreprises du secteur privé pour les aider à évaluer la viabilité de projets aquacoles, en réponse à des demandes spécifiques.

**Indicateur de résultat :**

- La section Aquaculture de la CPS dispense une assistance et des conseils valables, utiles et rapides en réponse à des demandes appropriées, comme en témoignent l'évaluation de la section par des experts indépendants et le consensus des participants à la Conférence des directeurs des pêches.

### **Résultat escompté 1.3 : Perfectionnement des professionnels océaniques de l'aquaculture**

Les principales **activités** prévues à cet effet sont les suivantes :

- parrainer et organiser des stages de formation et des détachements professionnels en aquaculture, en collaboration avec la section Formation halieutique de la CPS et avec l'Université du Pacifique Sud, le cas échéant.

#### **Indicateur de résultat :**

- Le répertoire régional des professionnels de l'aquaculture compte deux fois plus de personnes à la fin de la troisième année du plan par rapport à la fin de la première année.

### **Objectif 2 : Favoriser la création d'entreprises de pêche océaniques viables sur les plans écologique et économique**

La section Développement de la pêche a été créée dans le prolongement des activités de pêche les plus anciennes à la CPS et, dans les priorités établies par la plupart des États et territoires membres, sa fonction est toujours considérée parmi les fonctions comme celle ayant l'utilité la plus directe du programme Pêche côtière. Cette section s'attache tout particulièrement à aider en situation les entreprises<sup>4</sup> de pêche à mettre au point des techniques pratiques de pêche, en plaçant des pêcheurs qualifiés (en matière de pédagogie et de pêche) à bord des bateaux. De la sorte, elle fournit un service de soutien au développement économique extrêmement apprécié et recherché, mais elle sert également à faire connaître les dernières techniques de pêche ménageant l'environnement et à conseiller des mesures permettant de réduire les prises accessoires.

La CPS sait depuis longtemps déjà que, d'une manière générale, les pêches récifales et lagonaires offrent des moyens de croissance économique extrêmement limités et présentent un risque pour l'environnement. Elle concentre donc ses activités de développement des pêches sur la pêche thonière, en particulier la pêche thonière artisanale à la palangre qui permet de capturer des produits de grande qualité pour l'exportation et qui, ces dix dernières années, s'est révélée la meilleure voie d'accès à la pêche hauturière commerciale pour la plupart des États et territoires océaniques. La section collabore également avec l'Agence des pêches du Forum et le programme Pêche hauturière de la CPS pour aider les États et territoires insulaires du Pacifique à planifier le développement de la pêche thonière, et elle expérimente par elle-même des méthodes de pêche appropriées ainsi que le transfert de technologies.

Une autre fonction essentielle (et très appréciée) de la section est la réalisation de manuels de pêche répondant spécifiquement aux besoins des pêcheurs commerciaux océaniques.

---

<sup>4</sup> Le mot "entreprise" est utilisé ici car, bien que cette aide soit généralement destinée au secteur privé, certains petits États et territoires insulaires du Pacifique n'ont pas encore de secteur des pêches privé important et ce sont des entreprises publiques qui sont responsables de la plupart des opérations de pêche commerciale.

**Résultat escompté 2.1 : Création d'entreprises viables sur le plan économique et ménageant l'environnement**

Les principales activités à mettre en œuvre pour atteindre ce résultat sont les suivantes :

- dispenser une formation pratique aux techniques de pêche durables dans des entreprises océaniques par le biais de détachements sur place de spécialistes des techniques suivantes : méthodes de capture des thonidés (en particulier à la palangre); navigation et matelotage; manœuvres, entretien des machines et des engins de pêche; manipulation à bord; traitement et réfrigération des prises conformément aux normes applicables à l'exportation;
- tenir des ateliers de formation consacrés au développement des pêcheries durant les détachements d'expert, en collaboration avec la section Formation halieutique.

**Indicateur de résultat :**

- Des entreprises ayant bénéficié de l'aide de la section ne voient pas leur viabilité menacée, selon les critères de rentabilité commerciale raisonnables, et les États et territoires insulaires du Pacifique reçoivent leur part de la valeur des prises débarquées des pêcheries thonières régionales et de l'augmentation des échanges commerciaux, selon les bilans généraux communiqués par l'Agence des pêches du Forum, le programme Pêche hauturière de la CPS et les pouvoirs publics.

**Résultat escompté 2.2 : Mise à l'épreuve, élaboration et publication de guides techniques et conseils individualisés concernant les pêches et les techniques de pêche appropriées**

Les principales activités à mettre en œuvre pour atteindre ce résultat sont les suivantes :

- rassembler, rédiger et publier des études de cas fondées sur les expériences vécues par les experts détachés dans les pays et des manuels techniques généraux concernant différents types de pêche ou de pratiques de manipulation du poisson;
- expérimentation de nouvelles méthodes de pêche, de solutions de rechange à moindres coûts et de méthodes permettant d'éviter la capture de prises accessoires;
- donner des conseils et des informations en réponse à des demandes présentées par des membres, ou par leur intermédiaire, sur des sujets ayant trait au développement des pêches, en particulier : les dispositifs de concentration du poisson (DCP), leur fabrication et leur déploiement; les caractéristiques des navires de pêche correspondant à différentes applications; les autres moyens de valoriser les prises de thonidés et d'espèces associées; les engins et les techniques de pêche des vivaneaux et les possibilités de pêche sportive.

**Indicateur de résultat :**

- Augmentation notable du corpus d'informations pratiques disponibles et utiles sur les méthodes de pêche durable à la disposition des entreprises de pêche et des services des pêches océaniques.

### **Résultat escompté 2.3 : Plans nationaux de développement de la pêche commerciale**

Les principales **activités** à mettre en œuvre pour atteindre ce résultat sont les suivantes :

- offrir des conseils, sur demande, aux gouvernements et administrations au sujet des différentes possibilités de développer durablement la pêche commerciale dans leur pays et contribuer à l'élaboration de plans nationaux de développement de la pêche thonière, en collaboration avec l'Agence des pêches du Forum et la FAO, le cas échéant.

<b>Indicateur de résultat :</b>
---------------------------------

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place par plusieurs gouvernements et services des pêches océaniques de plans et de politiques spécifiques permettant à des entreprises de pêche d'être viables à long terme.</li></ul> |
|--|

### **Objectif 3 : Aider les services des pêches des États et territoires insulaires océaniques et les communautés côtières à adopter des régimes de gestion des ressources récifales et lagunaires viables sur les plans écologique et socioéconomique**

Le mandat de la section Gestion des pêches du programme Pêche côtière de la CPS est devenu moins spécifique ces dernières années, en raison notamment de la création d'ONG s'occupant de développement communautaire et d'environnement et de l'exclusion de l'action d'organisations de protection de l'environnement, qui, plus que la conservation, visent aujourd'hui un développement durable fondé sur le principe de précaution. Toutefois, cette action en faveur de l'environnement porte généralement sur des questions plus vastes que la gestion durable des pêches (telle que la gestion des côtes et de l'écosystème dans son ensemble), et se réalise par le biais des ministères de l'Environnement, ou directement auprès des communautés, pour compléter les maigres ressources que la plupart des États et territoires insulaires du Pacifique peuvent consacrer à ces questions, moins pressantes sur le plan économique. La CPS continue dans ce domaine de travailler directement avec les services des pêches afin de résoudre les principaux problèmes de gestion halieutique qui sont portés à leur attention; en particulier, elle les aide à établir des politiques et des systèmes efficaces, de manière à agir avec anticipation pour éviter de futurs problèmes, plutôt que de devoir constamment y faire face dans l'urgence dès qu'ils surgissent. Les systèmes efficaces, qui nécessitent le moins d'intervention possible des pouvoirs publics, sont ceux qui reconnaissent les coutumes et les attentes existantes et traditionnelles et qui prennent en compte la composante humaine. En raison de la relation privilégiée qu'elle entretient avec les services des pêches et de sa volonté de mettre en place des systèmes socioéconomiques réalistes, qui mettent au premier plan l'obtention de moyens de subsistance durables, la CPS est mieux placée que quiconque pour promouvoir une action en collaboration dans ce domaine-là.

***Résultat escompté 3.1 : Aide apportée aux États et territoires océaniques pour leur permettre d'élaborer ou de réactiver et de promouvoir des politiques et plans de gestion du développement de la pêche côtière appropriés et tenant compte de la composante humaine***

Les principales **activités** à mettre en œuvre pour atteindre ce résultat sont les suivantes :

- mener des études sur le terrain pour aider les services des pêches à définir et à classer par ordre de priorité les problèmes de gestion de la pêche côtière;
- organiser des ateliers et des consultations locales afin de mettre sur pied en collaboration des systèmes de gestion adaptés à la situation locale;
- apporter une assistance aux services des pêches des ETIO pour la conception, la formulation et l'institution de plans et de réglementations, le cas échéant.

**Indicateur de résultat :**

- Établissement de politiques, de plans ou d'une législation en matière de pêche côtière qui prennent en compte la composante humaine, avec l'aide de la CPS, dans au moins six pays.

***Résultat escompté 3.2 : Établissement et gestion des bases de données concernant la pêche côtière océanique et les pratiques de gestion de la pêche, et publication d'études de cas et de recueils d'information***

Les principales **activités** à mettre en œuvre pour atteindre ce résultat sont les suivantes :

- collaborer avec l'Observatoire des pêches récifales et d'autres sources d'information pour obtenir et exploiter des informations scientifiques concernant les ressources halieutiques océaniques et les aspects sociaux et économiques intéressant la planification de la gestion des pêches côtières;
- mener des études de terrain afin de déterminer les pratiques et les systèmes de gestion des pêches publics et traditionnels en vigueur;
- faire une synthèse et publier des études de cas ainsi que des bilans nationaux et régionaux.

**Indicateur de résultat :**

- Constitution d'une base de données qui est régulièrement mise à jour et consultée.

***Résultat escompté 3.3 : Établissement et gestion de réseaux permettant l'échange de données d'expérience et de connaissances spécialisées en matière de gestion des pêches côtières***

Les principales **activités** à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- tenir de temps à autre des réunions régionales, à l'occasion de la Conférence des directeurs des pêches, pour permettre aux experts de parler de leur expérience et de fixer consensuellement les priorités régionales en matière d'actions à mener au titre du programme;

- favoriser la communication et la réalisation d'échanges de vues entre les spécialistes de la gestion des pêches côtières au sein de la région et entre les services des pêches au sujet des problèmes de gestion. Cela inclut la poursuite du dialogue avec d'autres organisations du CORP et des ONG, en particulier celles qui se consacrent à la gestion de l'environnement, y compris des ressources halieutiques côtières, ainsi qu'au développement et à la gouvernance communautaires;
- détacher occasionnellement des agents auprès de la section Gestion des pêches.

**Indicateur de résultat :**

- Amélioration notable, de la communication et de la circulation d'informations destinées aux agents de terrain, grâce au réseau d'échanges régional de la CPS concernant la gestion des pêches côtières, comme en témoignent l'évaluation indépendante de la section et l'avis unanime des directeurs des pêches.

**Objectif 4 : Permettre aux pays d'avoir un personnel compétent et doté des qualifications techniques nécessaires pour être à même de gérer la filière pêches et d'en tirer des avantages économiques durables**

La section Formation halieutique du programme Pêche côtière promeut la mise en valeur des ressources humaines océaniques dans le secteur des pêches en aidant les gouvernements, les instituts de formation et les entreprises de commercialisation des produits de la mer à définir les besoins prioritaires de formation pratique, en particulier dans des domaines où une formation professionnelle et non institutionnelle n'est pas offerte sur le plan local, et à intervenir pour y répondre. Cette section n'est pas destinée à instruire d'autres agents de la CPS à propos de questions de pêche ni, plus précisément, à fournir un service qui aide d'autres sections à former des Océaniens dans les domaines qui leur sont assignés; elle doit plutôt apporter un soutien direct des utilisateurs océaniques pour satisfaire leurs besoins prioritaires en matière de mise en valeur des ressources humaines dans leur pays. L'objectif est de combler le manque de formation professionnelle dans un domaine en rapide évolution (en particulier à l'appui de la création d'entreprises) et d'aider les ETIO à développer leurs capacités pour fournir et organiser leur propre formation des ressources humaines dans le domaine halieutique, dans toute la mesure possible. La CPS vient compléter la formation plus institutionnelle, dispensée à un niveau plus élevé par l'Université du Pacifique Sud, dans les domaines où cette université dispose de formateurs dans des métiers tels que l'aquaculture et la valorisation des produits de la mer. L'Université dispense généralement cette formation à Fidji contre une rémunération qui lui permet de couvrir ses frais. La CPS, plutôt que de conduire des activités qui feraient double emploi, a ici un rôle de coordination de résolution des problèmes et de contact. Elle s'emploie à trouver les ressources et à mettre en adéquation les besoins de formation avec les formateurs appropriés, ainsi qu'à aider les ETIO à dresser des plans pour combler les principales lacunes dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines.

**Résultat escompté 4.1 : Organisation de cours de formation et d'ateliers sur des sujets liés à la pêche là où les besoins s'en font sentir, principalement sous la forme de formations professionnelles dans les pays en vue de la création d'entreprises**

Les principales **activités** à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- rechercher un cofinancement qui permette d'offrir une formation professionnelle répondant à des besoins prioritaires;
- organiser un cours de formation en cours d'emploi une fois par an à l'intention des agents des pêches, en particulier des nouvelles recrues. Cette activité permet également de mesurer le degré d'harmonisation régionale des normes et des compétences exigées dans les différents services des pêches et offre des occasions particulières aux agents des pêches féminins (actuellement en cours d'évaluation);



- organiser ou mettre en œuvre des cours de formation professionnelle de courte durée dans des domaines et dans des îles n'ayant pas les moyens requis;
- collaborer avec d'autres sections du programme Pêche côtière pour fournir une formation à l'appui de la création d'entreprises, en particulier en faveur du développement de l'aquaculture et du secteur halieutique privé.

**Indicateur de résultat :**

- Offre aux ETIO d'une formation répondant aux besoins prioritaires d'établissement de politiques en faveur de la création d'entreprises et amélioration notable des compétences dans ce domaine, comme en témoignent l'évaluation indépendante et l'avis unanime des directeurs des pêches.

**Résultat escompté 4.2 : Évaluation des besoins et élaboration de plans stratégiques en faveur de la mise en valeur des ressources humaines et de l'exécution de programmes de formation dans le secteur des pêches**

Les principales activités à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- coordonner ou réaliser des études sur le terrain afin d'évaluer les besoins;
- aider les services des pêches et les institutions locales à élaborer des stratégies et des plans de mise en valeur des ressources humaines dans le secteur des pêches;
- aider les services des pêches et les institutions locales dans le domaine des pêches à élaborer des cours de formation et des supports pédagogiques appliqués aux pêches locales.

**Indicateur de résultat :**

- Renforcement notable des capacités de formation aux activités halieutiques dans les ETIO, dans les domaines jugés prioritaires et qui ont bénéficié de l'aide de la section, comme en témoignent l'évaluation indépendante et l'avis unanime des directeurs des pêches.

**Résultat escompté 4.3 : Coordination des possibilités de formation aux activités halieutiques et échange d'informations à ce sujet**

Les principales activités à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- gérer une base de données recensant tous les établissements et programmes de formation dans le monde intéressant les secteurs des pêches océaniques et publier le catalogue de la formation halieutique;
- gérer une base de données confidentielle sur les antécédents de formation des agents des services des pêches océaniques;
- entretenir activement les liens et promouvoir les contacts entre les prestataires de services de formation et les agents nécessitant une formation.

**Indicateur de résultat :**

- Bonne connaissance, de la part des coordonnateurs, des besoins de formation océaniques, des possibilités de formations appropriées, et information des prestataires de services de formation dans les domaines des pêches au sujet des besoins de la région.

**Objectif 5 : Diffuser des informations scientifiques rigoureuses sur l'état, le niveau d'exploitation et les perspectives des ressources halieutiques de sorte que les Océaniens puissent gérer dans la durée les ressources côtières vivantes**

L'Observatoire des pêches récifales de la CPS s'est développé à partir de l'ancienne section dénommée Évaluation des ressources côtières, et sa principale source de financement de ses activités sera le 8<sup>e</sup> FED de l'Union européenne pour la durée du plan stratégique. Les précédents travaux menés dans ce domaine par la CPS visaient uniquement à aider les services des pêches à résoudre une large gamme de problèmes concernant très précisément l'évaluation et la gestion des ressources récifales, d'une manière tactique plutôt que stratégique. Outre la résolution de nombreux problèmes localisés, ces activités ont permis à la région de prendre connaissance de ses besoins d'informations et des mécanismes qui régissent la recherche scientifique concernant les ressources récifales, tels qu'ils sont résumés dans un bilan publié par la CPS en 1995; il y apparaissait clairement que les informations élémentaires concernant cette filière, qui sont nécessaires pour guider des actions de développement des pouvoirs publics et la gestion des pêcheries, faisaient cruellement défaut. Il n'était même pas possible pour la plupart des pays d'estimer leur production totale de la pêche récifale, encore moins de définir quel niveau de prises, pour chaque espèce, pouvait être durable. Ce bilan se terminait également par la formulation d'une stratégie pour la recherche sur les pêches côtières océaniques. L'Observatoire des pêches récifales, dont la création, subordonnée à l'obtention du soutien financier nécessaire, a pris beaucoup de temps, découle directement de ce bilan.

L'Observatoire continuera de pouvoir répondre à des demandes urgentes d'une assistance scientifique à propos de questions liées aux pêches récifales, en particulier à celles émanant d'États et de territoires océaniques qui ne sont pas membres de l'Union européenne et concernant le commerce de poissons de récif vivants destiné à la restauration; toutefois, durant la période visée et au-delà, il axera principalement ses travaux sur une évaluation de la situation des pêches récifales océaniques qui soit à la fois globale et détaillée. Pour la première fois, il appliquera des méthodes valables pour la région tout entière et permettra de faire des comparaisons et fournira ainsi une base de référence qui sera d'une grande utilité aux planificateurs du développement et aux gestionnaires des ressources et de l'environnement à tous les niveaux. Il ne se limitera pas à évaluer les ressources biologiques mais il conduira aussi des analyses sociale et économique de l'exploitation des ressources récifales et, en collaboration avec d'autres institutions, en particulier l'IRD, il évaluera les écosystèmes de ces ressources. Pour la période sur laquelle portera le prochain plan stratégique, la CPS prévoit d'établir des mécanismes réalistes permettant aux ETIO de surveiller les indicateurs appropriés et à la région de procéder de temps à autre à des actualisations de cette évaluation.

L'Observatoire des pêches récifales est une composante essentielle de la section Pêche côtière au regard des ressources qui lui sont allouées par les bailleurs au titre de projets spécifiques, et il comptera au moins treize agents d'ici au milieu de l'année 2003. L'Observatoire des pêches récifales a pour ambition de jouir de la même réputation d'excellence scientifique auprès des instances internationales que le programme Pêche hauturière de la CPS, à la fin de la période d'exécution du plan.

***Résultat escompté 5.1 : Établissement et amélioration progressive des évaluations quantitatives de la situation de tous les aspects des ressources récifales aux niveaux local, national et régional***

Les principales **activités** à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- mener des études scientifiques de terrain sur des sites spécifiques pour évaluer l'état des ressources récifales en poissons et en invertébrés, ainsi que l'exploitation qui en est faite par l'homme;

- gérer une base de données régionale sur les ressources récifales et un centre d'archives contenant des informations d'actualité historiques sur les ressources, l'écosystème et les aspects sociaux et économiques des ressources récifales;
- réaliser et publier des évaluations locales, nationales et régionales de la situation et des perspectives de la pêche récifale à différents niveaux, y compris des profils nationaux des pêches récifales;
- définir et valider des indicateurs de la situation des ressources récifales faciles à surveiller.

**Indicateur de résultat :**

- La publication d'évaluations complètes de haut niveau scientifique dans cinq États et territoires océaniques.

**Résultat escompté 5.2 : Fourniture d'une assistance aux services des pêches océaniques sous la forme de conseils scientifiques ou d'analyses permettant de résoudre des problèmes de gestion des pêches récifales**

Les principales activités à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- répondre à des demandes urgentes de conseils, en dehors des cas prévus au point 5.1, en se fondant soit sur l'information disponible soit sur la conduite d'une étude de terrain spécifique et bien ciblée, en concertation avec la section Gestion des pêches du programme Pêche côtière, le cas échéant.

**Indicateur de résultat :**

- Les réponses à des demandes concernant le domaine sont jugées satisfaisantes et opportunes, comme en témoignent l'évaluation indépendante et l'avis unanime des directeurs des pêches.

**Résultat escompté 5.3 : Développement des capacités des scientifiques et des chercheurs océaniques en matière d'évaluation des pêches récifales**

Les principales activités à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- détacher des scientifiques et des chercheurs auprès de l'Observatoire pour des stages de moyenne durée;
- organiser occasionnellement des ateliers nationaux ou sous-régionaux afin d'enseigner les méthodes types employées par la CPS, en collaboration avec l'Université du Pacifique Sud et d'autres entités, le cas échéant;
- faire participer le personnel des services des pêches des États et territoires océaniques à des études de terrain.

**Indicateur de résultat :**

- Détachement direct auprès de l'Observatoire correspondant à trois années/personne; collaboration d'au moins trente chercheurs océaniques à des travaux de terrain et participation d'au moins trente personnes aux ateliers.

**Objectif 6 : Donner aux États et territoires membres un accès facile à un réseau d'informations pertinentes et simples sur les ressources aquatiques vivantes**

La section Information halieutique a un rôle triple : aider les programmes Pêche hauturière et Pêche côtière à publier des données appropriées, selon les besoins (c'est-à-dire compléter les moyens de la section Publications de la CPS, avec laquelle elle travaille étroitement, la section Publications se concentrant sur la correction rédactionnelle, la mise en page et l'impression, tandis que la section Information halieutique se concentre sur les aspects des pêches proprement dites). C'est ainsi que la section Information halieutique publie des bulletins concernant les pêcheries régionales qui traitent soit de questions intéressant les diverses sections, soit de questions qui ne sont pas traitées par d'autres sections, et elle aide les États et territoires membres de la Communauté du Pacifique à mettre sur pied leurs propres services d'information. Comme toutes les sections du programme Pêche côtière, cette section joue un rôle de coordination d'un réseau international en centralisant les questions relevant de sa compétence.

La section Information halieutique joue un rôle particulier en ce sens qu'elle permet aux États et territoires océaniques francophones et anglophones d'avoir accès à des données pertinentes en anglais et en français.

**Résultat escompté 6.1 : Mise à disposition de renseignements utiles au regard des objectifs de développement et de gestion des pêcheries océaniques**

Les principales **activités** à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- appuyer d'autres sections des programmes Pêche hauturière et Pêche côtière en matière de conception, de production et de diffusion de l'information auprès de publics ciblés prioritaires;
- recueillir, confronter, publier et diffuser des informations utiles pour répondre aux besoins en matière de développement et de gestion des pêcheries océaniques, dans des domaines recoupant les résultats de plusieurs autres sections des programmes Pêche côtière et Pêche hauturière, sous la forme notamment de supports d'information du public, de brochures, de films vidéo et d'affiches;
- produire des bibliographies des pêches, cataloguer les informations et les rapports accessibles localement dans les ETIO;
- gérer la diffusion de documents par la voie du site Web du programme Pêche côtière ([www.spc.int/coastfish](http://www.spc.int/coastfish)).

**Indicateur de résultat :**

- Accès à un beaucoup plus grand nombre d'informations utiles, comme en témoignent l'évaluation indépendante et l'avis unanime des directeurs des pêches.

**Résultat escompté 6.2 : Instauration d'un dialogue constructif et d'échanges d'informations entre spécialistes traitant de sujets d'une importance prioritaire pour les services des pêches océaniques**

Les principales **activités** à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- entretenir des réseaux particuliers, auxquels participent des experts extérieurs ainsi que des intervenants océaniques de la filière, dans des domaines spécifiques d'une grande importance dans le travail quotidien des services des pêches océaniques;

- produire des bulletins d'information semestriels et une lettre d'information sur les pêches trimestrielle qui résument les derniers faits intervenus et font connaître en temps opportun des informations inédites et les résultats des derniers travaux de recherche;
- servir de centre de coordination pour la réception des demandes d'information et leur transmission à d'autres sections du programme ou organisme, le cas échéant.

**Indicateur de résultat :**

- Les responsables techniques et les gestionnaires des services des pêches se disent satisfaits de la coordination et des échanges d'information entre spécialistes de différents domaines.

**Résultat escompté 6.3 : Fourniture d'une assistance aux États et territoires océaniques pour la définition et l'établissement par ordre de priorité de leurs besoins d'information halieutique et pour l'élaboration de stratégies propres à répondre à ces besoins**

Les principales activités à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- se rendre dans les États et territoires océaniques pour aider ceux-ci à évaluer leurs besoins d'information et juger de la situation des systèmes d'information qui existent actuellement dans les îles;
- aider à la formulation de stratégies et de politiques spécifiques d'information, le cas échéant.

**Indicateur de résultat** qui permettra à la section Information halieutique de mesurer l'efficacité de son intervention est le suivant :

- Évaluation ou réévaluation des besoins d'information halieutique et mise en place de mécanismes pour les traiter en collaboration avec au moins six États et territoires océaniques.

## 8. SUIVI ET ÉVALUATION

Les directeurs des sections du programme Pêche côtière se réunissent au moins toutes les deux semaines au sein du Comité de coordination de la pêche côtière afin d'examiner des questions concernant le programme avec le directeur de la division Ressources marines. Le comité exécutif de la CPS fait chaque mois un bilan de la situation budgétaire. Chaque année, des rapports d'activités et les programmes de travail sont soumis au directeur de la division et aux bailleurs de fonds, une mise à jour étant faite six mois plus tard (en plus des rapports qui concernent une situation ou des projets particuliers). Chaque section rend compte des travaux en cours dans la *Lettre d'information sur les pêches* de la CPS qui paraît chaque trimestre, et les résultats des projets et activités arrivés à leur terme font l'objet de rapports techniques spécifiques. Toutes ces informations peuvent aussi être consultées sur le site Web du programme Pêche côtière. Le suivi du travail général effectué en collaboration avec d'autres organisations membres du CORP est assuré par le groupe de travail chargé du secteur marin et, à un niveau plus technique, lors des séminaires inter-institutions qui se tiennent de temps à autre (tous les ans, dans le cas de l'Agence des pêches du Forum). Les principales activités réalisées dans un État ou un territoire sont régies par une convention particulière conclue entre le directeur de la division et le directeur du service des pêches national, où sont énoncés les obligations de chaque partie, les résultats escomptés et le calendrier des opérations, tandis que celles concernant un pays donné nécessitant le déplacement d'un agent ou une mission de conseil sont subordonnées à une procédure officielle de demande ou d'approbation par le truchement du correspondant officiel de la CPS dans l'État ou le territoire concerné.<sup>5</sup>

<sup>5</sup> Il peut arriver que le programme Pêche côtière envisage la conduite de projets dans des pays donnés avec des sociétés du secteur privé ou des ONG mais il ne le fait que sous réserve de l'approbation du "correspondant officiel" et en sollicitant toujours l'avis du service des pêches. Le "correspondant officiel" des pays pour la CPS est le ministère des Affaires étrangères ou son équivalent—qui siège au Comité des représentants des gouvernements et administrations.

Les directeurs des services des pêches, réunis tous les ans ou tous les deux ans en conférence, examinent et évaluent le programme de travail annuel du programme Pêche côtière, s'accordent sur les changements à apporter aux priorités régionales du secteur des ressources aquatiques vivantes et confirment leurs décisions à l'occasion de réunions thématiques sectorielles ponctuelles. Les directeurs des services des pêches examinent également les plans stratégiques et en orientent l'élaboration. Un bilan des résultats des activités du programme en regard de son plan stratégique figure aussi dans le rapport présenté chaque année par le directeur de la division Ressources marines aux membres du CRGA, lesquels approuvent officiellement le plan stratégique et le budget annuel. Le travail du programme Pêche côtière fait périodiquement l'objet d'une évaluation par des experts indépendants dans le cadre de l'évaluation de la division, tandis que les projets spécifiques et les sections sont évalués ainsi qu'il est prévu dans les programmes de travail.

## 9. PARTENARIATS ET RESSOURCES

Le programme Pêche côtière est une des composantes de la division Ressources marines de la CPS; il est installé à Nouméa mais gère occasionnellement le travail d'agents travaillant sur le terrain. La "vision" de son plan stratégique est la même que celle du programme Pêche côtière et des programmes liés à la mer d'autres organisations qui collaborent au sein du groupe de travail chargé du CORP du secteur marin.

Le programme Pêche côtière collabore en outre avec la FAO, l'ICLARM et l'IRD, ainsi qu'avec d'autres organisations de la région membres du CORP, et il entretient des relations de travail avec plusieurs organisations internationales non gouvernementales, en particulier l'Association océanique des organisations non gouvernementales, *The Nature Conservancy*, *l'International Marinelifelife Alliance*, la Fondation du Pacifique Sud et l'Institut des ressources mondiales.

Le programme Pêche côtière compte actuellement vingt-six agents, dont cinq sont des techniciens et des administrateurs recrutés localement et vingt et un des spécialistes de domaines précis, provenant de divers pays. Le programme se compose de six sections, dont chacune correspondant à un objectif du plan stratégique. Les directeurs des sections relèvent directement du directeur de la division Ressources marines. Mis à part le poste de directeur du programme Pêche côtière, qui est financé par des fonds statutaires, les activités du programme sont aujourd'hui entièrement financées à partir d'un panier de contributions volontaires versées par certains membres de la CPS comme l'Australie, la France, la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'au titre de projets spécifiques par l'Union européenne, la Banque asiatique de développement. La plupart des activités du programme sont mises en œuvre en collaboration avec les services des pêches des pays membres, ceux-ci s'engageant généralement à apporter une contribution en nature ou en espèces pour la réalisation des objectifs communs, spécifiés dans un protocole d'accord signé par les deux parties. Le budget direct du programme Pêche côtière se monte à environ 3 millions d'UCOM.

## 10. CADRE LOGIQUE

**But :** Optimiser la valeur de la pêche artisanale et des ressources aquatiques exploitées dans les eaux des îles du Pacifique.

Objectifs et résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Moyens de vérification	Hypothèses
<p><b>Objectif 1 :</b> Élaborer un cadre régional destiné à aider les gouvernements océaniques et les entreprises du secteur privé à établir une politique de planification, de recherche et de développement de l'aquaculture, durable sur les plans social et écologique</p> <p><b>Résultat escompté 1.1 :</b> Établissement et entretien d'un réseau régional de correspondants par le biais duquel ils pourront échanger des idées et des savoir-faire et faire part de leur expérience concernant des aspects de l'aquaculture en Océanie</p> <p><b>Résultat escompté 1.2 :</b> Apporter un soutien régional aux pouvoirs publics océaniques et aux entreprises du secteur privé, le cas échéant, en vue de la mise en place d'une aquaculture durable sur les plans écologique et économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le réseau régional de l'aquaculture de la CPS améliore sensiblement la communication et l'échange d'information au profit des services chargés de la planification, du développement et de la gestion de l'aquaculture.</li> <li>• La section Aquaculture de la CPS dispense une assistance et des conseils valables, utiles et rapides en réponse à des demandes appropriées.</li> </ul>	<p>En général, pour toutes les activités du programme (des moyens de vérification spécifiques seront cités en parallèle avec des indicateurs de résultats définis dans les programmes de travail annuels)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports du CRGA</li> <li>• Évaluations</li> <li>• Évaluation du programme Pêche côtière par des consultants indépendants</li> <li>• Évaluation indépendante des sections</li> <li>• Évaluation indépendante des projets</li> <li>• Évaluation des activités sectorielles des sections</li> <li>• Approbation des directeurs des pêches lors de leur conférence</li> <li>• Approbation des États et territoires membres participant aux réunions sous-sectorielles</li> <li>• Contenu des bases de données</li> <li>• Listes des publications de la CPS</li> <li>• Parution d'articles dans des revues indépendantes</li> <li>• Publications sur le site Web</li> <li>• Visites du site Web et téléchargements de fichiers</li> <li>• Registres des réponses données à des demandes d'ETIO</li> </ul>	<p>En général, pour toutes les activités du programme :</p> <p>Le PPC de la CPS continue d'être considéré par les services des pêches océaniques comme un partenaire compréhensif et prêt à aider.</p> <p>La division Ressources marines de la CPS ne perd pas de vue les priorités ni les principaux problèmes des services des pêches des ETIO.</p> <p>Les mécanismes de planification stratégique continuent d'être assez souples pour s'adapter aux réévaluations occasionnelles des priorités des pêcheries régionales.</p>

Objectifs et résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Moyens de vérification	Hypothèses
<p><b>Résultat escompté 1.3</b> : Perfectionnement des professionnels océaniques de l'aquaculture</p> <p><b>Objectif 2</b> : Favoriser la création d'entreprises de pêche océaniques viables sur les plans écologique et économique</p> <p><b>Résultat escompté 2.1</b> : Création d'entreprises viables sur le plan économique et ménageant l'environnement</p> <p><b>Résultat escompté 2.2</b> : Mise à l'épreuve, élaboration et publication de guides techniques et conseils individualisés concernant les pêches et les techniques de pêche appropriées</p> <p><b>Résultat escompté 2.3</b> : Plans nationaux de développement de la pêche commerciale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le répertoire régional des professionnels de l'aquaculture compte deux fois plus de personnes à la fin de la troisième année du plan par rapport à la fin de la première année.</li> <li>• Des entreprises ayant bénéficié de l'aide de la section ne voient pas leur viabilité menacée, selon les critères de rentabilité commerciale raisonnables, et les États et territoires insulaires du Pacifique reçoivent leur part de la valeur des prises débarquées des pêcheries thonières régionales et de l'augmentation des échanges commerciaux.</li> <li>• Augmentation notable du corpus d'informations pratiques disponibles et utiles sur les méthodes de pêche durable à la disposition des entreprises de pêche et des services des pêches océaniques.</li> <li>• Mise en place par plusieurs gouvernements et services des pêches océaniques de plans et de politiques spécifiques permettant à des entreprises de pêche d'être viables à long terme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports faits dans la <i>Lettre d'information sur les pêches</i> trimestrielle</li> <li>• Rapports annuels soumis aux bailleurs de fonds au titre du programme</li> <li>• Mises à jour semestrielles des rapports soumis aux bailleurs de fonds</li> <li>• Rapports soumis aux bailleurs au titre des projets</li> <li>• Rapports annuels des services des pêches des ETIO</li> </ul>	<p>Les mécanismes de financement volontaire par des États et territoires membres de la CPS continuent de fonctionner de pair avec les plans stratégiques des programmes de la CPS.</p> <p>Les services des pêches des ETIO continuent d'œuvrer en faveur de la création d'entreprises durables, tant sur le plan écologique qu'économique.</p> <p>Les services des ETIO continuent de vouloir mener des activités conjointes avec la CPS et de promouvoir l'autosuffisance, et n'en viennent pas à tabler sur des projets "clés en main" et des sources d'assistance financière externes.</p> <p>Les services des pêches des ETIO continuent de favoriser l'élargissement du cadre consultatif sur lequel se fonde la prise de décision de manière à y inclure le secteur privé et les communautés et à assurer une représentation des sexes équilibrée, s'il y a lieu.</p>



Objectifs et résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Moyens de vérification	Hypothèses
<p><b>Objectif 3</b> : Aider les services des pêches des États et territoires insulaires océaniques et les communautés côtières à adopter des régimes de gestion des ressources récifales et lagunaires viables sur les plans écologique et socioéconomique</p> <p><b>Résultat escompté 3.1</b> : Aide apportée aux États et territoires océaniques pour leur permettre d'élaborer ou de réactiver et de promouvoir des politiques et plans de gestion du développement de la pêche côtière appropriés et tenant compte de la composante humaine</p> <p><b>Résultat escompté 3.2</b> : Établissement et gestion des bases de données concernant la pêche côtière océanique et les pratiques de gestion de la pêche, et publication d'études de cas et de recueils d'information</p> <p><b>Résultat escompté 3.3</b> : Établissement et gestion de réseaux permettant l'échange de données d'expérience et de connaissances spécialisées en matière de gestion des pêches côtières</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement de politiques, de plans ou d'une législation en matière de pêche côtière qui prennent en compte la composante humaine, avec l'aide de la CPS, dans au moins six pays.</li> <li>• Constitution d'une base de données qui est régulièrement mise à jour et consultée.</li> <li>• Amélioration notable de la communication et de la circulation d'informations destinées aux agents de terrain, grâce au réseau d'échanges régional de la CPS concernant la gestion des pêches côtières.</li> </ul>		<p>Les organisations du CORP, d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales s'occupant de questions régionales liées à l'océan sont en mesure de mener des activités dans des domaines distincts (bien qu'en agissant en collaboration et de manière complémentaire) et d'éviter un antagonisme d'intérêts dans la recherche de fonds et de reconnaissance de la part des utilisateurs.</p> <p>Les mécanismes de recrutement des agents de la CPS continuent de mettre l'accent sur les connaissances spécialisées et appliquées intéressant les pêcheries et l'aquaculture régionales.</p>

Objectifs et résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Moyens de vérification	Hypothèses
<p><b>Objectif 4</b> : Permettre aux pays d'avoir un personnel compétent et doté des qualifications techniques nécessaires pour être à même de gérer la filière pêches et d'en tirer des avantages économiques durables</p> <p><b>Résultat escompté 4.1</b> : Organisation de cours de formation et d'ateliers sur des sujets liés à la pêche là où les besoins s'en font sentir, principalement sous la forme de formations professionnelles dans les pays en vue de la création d'entreprises</p> <p><b>Résultat escompté 4.2</b> : Évaluation des besoins et élaboration de plans stratégiques en faveur de la mise en valeur des ressources humaines et de l'exécution de programmes de formation dans le secteur des pêches</p> <p><b>Résultat escompté 4.3</b> : Coordination des possibilités de formation aux activités halieutiques et échange d'informations à ce sujet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre aux ETIO d'une formation répondant aux besoins prioritaires d'établissement de politiques en faveur de la création d'entreprises et amélioration notable des compétences dans ce domaine.</li> <li>• Renforcement notable des capacités de formation aux activités halieutiques dans les ETIO, dans les domaines jugés prioritaires et qui ont bénéficié de l'aide de la section.</li> <li>• Bonne connaissance, de la part des coordonnateurs, des besoins de formation océaniques, des possibilités de formations appropriées, et information des prestataires de services de formation dans les domaines des pêches au sujet des besoins de la région.</li> </ul>		

Objectifs et résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Moyens de vérification	Hypothèses
<p><b>Objectif 5</b> : Diffuser des informations scientifiques rigoureuses sur l'état, le niveau d'exploitation et les perspectives des ressources halieutiques de sorte que les Océaniens puissent gérer dans la durée les ressources côtières vivantes</p> <p><b>Résultat escompté 5.1</b> : Établissement et amélioration progressive des évaluations quantitatives de la situation de tous les aspects des ressources récifales aux niveaux local, national et régional</p> <p><b>Résultat escompté 5.2</b> : Fourniture d'une assistance au service des pêches océaniques sous la forme de conseils scientifiques ou d'analyses permettant de résoudre des problèmes de gestion des pêches récifales</p> <p><b>Résultat escompté 5.3</b> : Développement des capacités des scientifiques et des chercheurs océaniques en matière d'évaluation des pêches récifales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La publication d'évaluations complètes de haut niveau scientifique dans cinq États et territoires océaniques.</li> <li>• Les réponses à des demandes concernant le domaine sont jugées satisfaisantes et opportunes.</li> <li>• Détachement direct auprès de l'Observatoire correspondant à trois années/personne; collaboration d'au moins trente chercheurs océaniques à des travaux de terrain et participation d'au moins trente personnes aux ateliers.</li> </ul>		

Objectifs et résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Moyens de vérification	Hypothèses
<p><b>Objectif 6</b> : Donner aux États et territoires membres un accès facile à un réseau d'informations pertinentes et simples sur les ressources aquatiques vivantes</p> <p><b>Résultat escompté 6.1</b> : Mise à disposition de renseignements utiles au regard des objectifs de développement et de gestion des pêcheries océaniques</p> <p><b>Résultat escompté 6.2</b> : Instauration d'un dialogue constructif et d'échanges d'informations entre spécialistes traitant de sujets d'une importance prioritaire pour les services des pêches océaniques</p> <p><b>Résultat escompté 6.3</b> : Fourniture d'une assistance aux États et territoires océaniques pour la définition et l'établissement par ordre de priorité de leurs besoins d'information halieutique et pour l'élaboration de stratégies propres à répondre à ces besoins</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès à un beaucoup plus grand nombre d'informations utiles.</li> <li>• Les services des pêches et les spécialistes du domaine s'échangent des informations entre eux sur des sujets d'importance prioritaire.</li> <li>• Évaluation ou réévaluation des besoins d'information halieutique et mise en place de mécanismes pour les traiter en collaboration avec au moins six États et territoires océaniques.</li> </ul>		